



Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73

✉ : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr - Site syndicat : cgtvdm.reference-syndicale.fr

Marseille, le 15 septembre 2021

GRÈVE ÉCOLES & CRÈCHES DÉROGATION PÉRENNE AUX 1607h

La CGT ne se laisse pas avoir par les miettes données par l'administration pour nous faire taire. Pour la CGT, le dossier « Refondation des écoles » programmé, ne permettra pas et ne réglera pas à lui seul, la pénibilité de nos métiers. La CGT, continue la lutte sur deux leviers essentiels à savoir :

1° La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers

Nous réclamons et ce depuis de nombreuses années la reconnaissance de la pénibilité et dans ce cadre, nous avons demandé pour les agents des écoles l'obtention de mercredis non travaillés et pour les agents des crèches de passer de 39h15 semaine à 37h30 semaine.

Pour ce qui concerne les écoles, la délibération de la collectivité de Miramas reconnaissant la pénibilité du travail des agents des écoles, de l'animation et des ETAPS, a été validée par la Préfecture des Bouches du Rhône, alors nous pouvons nous aussi, y prétendre.

2° La mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement statutaire pour ces deux services

L'administration nous a annoncé le 23 août, un renfort de 230 agents à statut tout grade confondu pour la rentrée scolaire 2021/2022 ce qui, au regard du nombre d'écoles est très insuffisant.

Nous avons également été informé que des recrutements, non statutaires ont également été réalisés ou sont en cours de l'être allant de 10h à 34h, sans nous en avoir communiqué ni le nombre ni quel cadre d'emploi. Pour ce qui concerne les crèches, pas d'information à ce jour sur les effectifs

Pour nous faire entendre un seul moyen le rapport de force **RASSEMBLONS** nous nombreux devant le Conseil Municipal le :

VENDREDI 1er OCTOBRE 2021*

A partir de 8h00

devant la Mairie

PLACE BARGEMON

Afin que cette réduction du temps de travail de façon pérenne soit prise en compte, nous avons déposé un préavis de grève reconductible pour ces deux services.

Pour les écoles et pour les crèches du 01 Octobre au 31 décembre 2021

*PS : Un préavis de grève est déposé. Vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée